



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer
Service de l'agriculture durable et de l'économie de
l'exploitation agricole

Déclaration de gestion particulière de la couverture des sols pendant l'inter-culture 2016-2017

Nom.....	Prénom :.....
Raison Sociale :.....	N° PACAGE : 059.....
Tel:.....	Adresse électronique:.....

En application de l'arrêté du 26/08/2016 relatif à la gestion particulière de la couverture des sols pour la période inter-culturelle 2016-2017

Je déclare en application de l'arrêté sus-visé que la couverture des sols obligatoire pour les inter-cultures longues, sera exceptionnellement constituée de repousses de céréales denses et homogènes spatialement au-delà de la limite de 20 % pour les îlots suivants :

-
-
-

Je note que les autres mesures relatives aux zones vulnérables restent valables sans exception et ne font pas l'objet de modification temporaire.

Au titre de la réglementation PAC, les repousses quelles qu'elles soient ne seront pas retenues au titre des SIE, néanmoins **les engagements que j'ai souscrits au titre de ma déclaration PAC 2016 sont respectés.**

Fait à....., le

Signature

A adresser à la DDTM du Nord avant le 15 septembre 2016

Par mail : ddtm-sadeea@nord.gouv.fr

Par courrier :

DDTM du Nord
Service de l'Agriculture Durable et de l'Économie de l'Exploitation Agricole

62 Boulevard de Belfort
CS 90 007
59042 LILLE Cedex